Le Maire de Saint Cyr en Val

À

Mesdames, Messieurs les élus :

- Adjoints au maire ;
- Conseillers municipaux délégués ;
- Conseillers municipaux.

À Saint Cyr en Val, affichée le 13 MARS 2024

Dossier suivi par le Secrétariat Général
sg@mairie-saintcyrenval.fr
Tél : 02 38 76 66 29

Objet : Convocation et ordre du jour de la séance du conseil municipal – 18 mars 2024

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT), je vous prie de bien vouloir assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra à la salle du conseil municipal en mairie annexe, **le lundi 18 mars 2024 à 18 h 15.** En application de l'article L. 2121-18 du code général des collectivités territoriales, les séances du conseil municipal sont publiques.

- ORDRE DU JOUR -

Conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales, vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour de la séance :

AFFAIRES INSTITUTIONNELLLES

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 janvier 2024 ;
3. Compte-rendu des décisions prises par le Maire (articles L. 2122-22 et L.2122-23 du CGCT) ;
4. Maintien de l'indemnité de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués ;

FINANCES

5. Admission en non-valeur ;

6. Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2024 concernant le remplacement de chaudière existante dans le gymnase communal ;

7. Approbation de la modification des tarifs applicables aux commerces du marché dominical ;

AMÉNAGEMENT - TRAVAUX

8. Approbation d'une convention de mise à disposition de terrain pour l'exploitation d'ouvrages de protection contre les inondations en cas de crue ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9. Approbation d'ajout de familles d'achat à la convention de groupement de commandes pluriannuelle passée entre Orléans Métropole, le CCAS d'Orléans et les communes de la métropole ;

ENFANCE - JEUNESSE

10. Approbation des tarifs de l'Univers jeunes ;

11. Approbation de la convention de partenariat pour l'accueil des enfants de la commune de Saint-Cyr-en-Val au centre de loisirs du BRGM ;

12. Approbation du règlement intérieur unique applicable aux différents ALSH et services associés ;

PETITE ENFANCE

13. Approbation du règlement de fonctionnement modifié de la petite crèche et de la petite crèche familiale ;

SANTÉ

14. Approbation de la charte de ville ambassadrice du don d'organe ;

RESSOURCES HUMAINES

15. Approbation du protocole du temps de travail ;

16. Approbation du tableau des emplois modifié.

QUESTIONS ORALES

Cette convocation comportant l'ordre du jour ainsi que les projets de délibérations sont transmis par voie dématérialisée via i-delibRE. La salle du conseil municipal est équipée de connexion Wi-Fi pour vous permettre de consulter aisément les supports des sujets abordés en séance.
En cas d'absence, vous pouvez donner procuration à un autre élu. Celle-ci devra être transmise au secrétariat général avant le début de la séance. Vous trouverez le formulaire de la procuration sur I-deliBRE.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

Vincent MICHAUT

MAIRIE SAINT-CYR EN VAL
REPUBLIQUE FRANÇAISE
45 (Loiret)